

*Pavane pour une absente contrainte**

Wang Yu
Chine

C'est la dernière image que nous avons connu d'elle, le 1er août, sur la chaîne Phoenix Télévision. Une avocate – enfin – libre. Car c'est presque ainsi qu'on nous l'a présentée. Assise et immobile, bien cadrée, dans un cœur de verdure régénérant. Cela c'était le fond du décor.

Immobile mais pas détendue, c'est une femme banale qui parle, le visage désormais privé de toute expression, le verbe éteint. A qui s'adresse-t-elle ? Au monde ? A nous ? A un questionneur imaginaire, ou bien ne fait-elle face qu'à un sinistre prompteur, recteur de ses propos ?

Après plus d'un an, les idées sont trop simples et les pensées trop faibles, le récit est élémentaire, le cerveau est bien lavé. Elle tient à le déclarer, non plus haut et fort comme elle l'aurait fait naguère, mais d'une voix monotone, impersonnelle, elle veut dire à tous ceux qui ne l'auraient pas compris que pour ce qui relève de la défense des droits de l'homme, elle n'a jamais rien fait. Rien. Elle ne s'en est jamais souciée. Elle veut affirmer que tout cela est une invention de l'Occident maléfique.

Ainsi loin de l'icône que nous connaissions, elle n'a jamais été une avocate préoccupée par l'exigence de justice et la dimension des droits de l'individu.

* Aucun discours public n'a jamais été prononcé pour Wang Yu. Wang Yu ayant refusé le Prix, la cérémonie de remise *in absentia* a été annulée. Ce texte est une évocation qui lui a été dédiée mais qui n'a jamais été prononcée.

Non, ce combat elle ne le connaît pas. Pour elle il n'a jamais existé. On a fait d'elle une actrice par défaut dans un rôle de composition qui n'a jamais été le sien.

Non, elle n'a jamais par le passé déposé de plainte contre un policier qui l'avait frappé. Sur le quai d'une gare de Tianjin où elle marchait, résolue, à la rencontre de son mari, elle a seulement imaginé, victime d'une funeste suggestion, que des violences pourraient lui être infligées. Et ce sont les voix de l'occident coupable qui lui ont dicté cette plainte aussi détaillée que spontanée, qu'elle a aussitôt déposée.

Non, elle n'a pas été condamnée à la prison à la place de celui qui l'avait frappée, et dans sa geôle pendant deux années, elle a bien au contraire compris qu'il ne fallait pas se tromper de bourreau, que ses barreaux étaient occidentaux et ses chaînes américaines.

Non, elle n'a pas défendu avec toute l'ardeur de son cœur et au prix de son intégrité physique, ses clients dans les audiences. A Shenyang ou ailleurs, C'est une autre qu'elle que des caméras ont filmés à la barre la voix nouée par l'indignation au spectacle du traitement infligée à sa cliente militante dans une enceinte de justice.

Ce n'est pas davantage elle dont le corps a été trainé à même le sol en dehors de l'audience, mais une simple dépouille étrangère habitée par un mal venu de l'Ouest.

Ainsi, elle s'est trompée, ou plutôt elle a été trompée. Son image nous l'avons idéalisée : la preuve, deux jours avant son procès, elle tient à s'exprimer – confession ou réquisitoire ? – pour accabler à son tour son ancien patron Zhou Shifeng, aujourd'hui enfermé, le fondateur et le directeur du cabinet d'avocats dans lequel elle travaillait.

Zhou est le mauvais berger qui l'a égarée. Il n'a ni la formation ni les capacités pour diriger une structure juridique convenable. Elle tient à le dire pour la première fois, alors qu'il est dans l'antichambre de la salle d'audience, simple occasion de lui faire prendre une dose d'emprisonnement supplémentaire qui pourrait le ramener à la raison. Si cela est nécessaire, elle l'espère de tout son cœur. A moins, qu'à son tour, il ne veuille bien reconnaître son erreur.

Alors, les récompenses, les hommages, elle ne les mérite pas, et plus encore, elle n'en veut pas. Le Prix, elle ne le connaît pas, elle ne le reconnaît pas, et elle ne l'accepte pas.

Personne n'est habilité à recevoir en son nom. Et elle interdit formellement à quiconque d'oser se substituer à elle pour se voir remettre une récompense qui ne lui revient pas. Elle tient à récuser toute distinction par avance qu'elle rejette sans exception. Elle n'en veut pas.

Non pas à vrai dire qu'elle ne la mérite pas, là n'est pas la question, mais parce que son destin exemplaire n'est que le fruit imaginaire de la construction perverse des ennemis des dirigeants chinois. Eux qui, seuls, ont pour la fin des temps le monopole de la gratifier de leurs bienfaits renouvelés.

Ne veillent-ils pas désormais à sa sécurité, ne sont-ils pas empressés de lui affecter de vigilants gardiens, pour elle seule et sa famille ? Ne la protègent-ils pas contre toute contamination par les idées pernicieuses, quelque part, bien gardée, là où aucune pensée virale ne viendra plus jamais la dévoyer du bon chemin, celui de surveillance à jamais ?

Ne l'ont-ils pas fait déjà à deux reprises en l'arrêtant pour la mettre en prison, pendant deux ans la première fois pendant un an la suivante ?

C'est cette dernière image que Phoenix Télévision, la chaîne qui distille inlassablement les mots du parti, assène aux admirateurs occidentaux de Wang Yu. C'est du moins celle que l'on voudrait nous donner : Wang Yu, l'apostate, qui méprise les droits de l'homme, ces ennemis de la Chine, le sycophante, qui accable les confrères et charge les amis avec lesquels elle travaillait hier encore la main dans la main.

Du passé Wang a tout oublié. Aucun souvenir, notamment, de ce jour cruel où dans la province du Liaoning, elle avait subi des violences parce que sa conscience lui dictait de plaider la vérité des aveux arrachés sous la pression et la torture. Oublié aussi, ce petit matin du 9 juillet 2015, jour de son enlèvement, une cagoule noire sur la tête, par douze policiers, qui ont défoncé sa porte à la perceuse électrique. Aucun souvenir de cette date, ce neuvième jour

du septième mois, qui restera pourtant gravée dans la mémoire des avocats pour avoir préludé à l'une des plus sévères répressions qui les ait jamais frappés - la grande « Répression 709 », lors de laquelle plus de cent avocats et leurs assistants, ont été successivement arrêtés parce que, fers de lance parmi les trois cent défenseurs des droits de l'homme qui allaient suivre, ils avaient voulu proclamer publiquement qu'il la soutenait. Wang Yu, agnosique mais la première de la liste de ceux qui n'oublieront pas.

Ainsi, sa détention ne pouvait suffire. Il fallait l'amener à se détruire elle-même, à exhiber ostensiblement sa déchéance, à mettre en scène son reniement.

Le prix de cette liberté annoncée, comme tant d'autres dans les années passées, l'avocat ne l'avouera jamais, sinon parfois beaucoup plus tard, après avoir pu choisir l'exil.

Par cela, Wang Yu a voulu obtenir sa mise en liberté, celle de son mari, son rapprochement avec son fils de 16 ans, dont ses geôliers savaient qu'il constituait sa seule vulnérabilité. Qui ne saurait la comprendre. Qui oserait lui en vouloir.

Qu'elle ait pu négocier sa liberté contre une diatribe publique à l'encontre d'un jury qui a voulu la célébrer, nous remplit de bonheur.

Nous, nous n'avons plus besoin de déclarations fabriquées et de communiqués d'occasion ; nous le savons, en Chine on n'est jamais libéré. Libération conditionnelle n'y signifie aucunement remise en liberté. Les détenus d'hier sont les surveillés d'aujourd'hui, et les disparus de demain. Jamais plus, ils ne seront avocat. Tout au plus partageront-ils une existence résiduelle, en famille peut-être, mais sous une férule policière qui traquera à jamais à chaque instant, le moindre geste de leur environnement domestique.

Nous, nous affligeons de cette nouvelle condamnation.

Aujourd'hui nul ne sait où elle est. Loin, condamnée à survivre quelque part en Mongolie intérieure pour un exil qui ne l'est pas moins ?

Aujourd'hui, lobotomisée, elle revit plus que jamais en nous dans son image passée. Nous récusons celle que l'on nous a présentée.

Celle qui a été niée, gommée, effacée par un an de traitements inhumains, au point de nier sa personnalité et son humanité.

Sans doute, l'a-t-elle refusé, croyant, dans son désarroi, retrouver la liberté. Elle aura ainsi résumé la fatalité qui pèse sur les avocats chinois. Parce qu'elle aura dû atteindre le plus haut degré de la souffrance : le reniement forcé de soi-même.

Le prix ne s'adresse pas à cette enveloppe charnelle extirpée d'une prison pour un temps de récitation dans un cadre bucolique.

Le vote a eu lieu, rien ne peut plus faire qu'il n'est pas été proclamé, et le verdict qui a été, demeure.

Que l'élue stigmatise le jury, cette cohorte d'occidentaux puisque composés d'avocats européens, ne saurait que nous ravir s'il s'agissait de la valeur d'échange d'une vraie liberté

La défense des droits de l'homme n'est pas incantatoire, elle compte aussi ses sacrifices. Wang Yu a accepté le martyr : la survie physique contre l'abnégation de l'être intellectuel. Quelle soit durablement contrainte à n'être plus ce qu'elle a été, elle demeure à jamais ce pourquoi elle a été distinguée.

Après treize mois de rééducation et de manipulation mentale elle n'aura pu échapper à la loi de ses bourreaux : l'anéantissement obligé de son être, la dilution forcée du sens cognitif, la négation de ce qu'elle a accompli, de ce en quoi elle a cru, de ce qui illustre sa vie, la destruction de ce qu'elle ne sera jamais plus. Wang Yu est et demeure la lauréate du Prix Ludovic Trarieux 2016, hommage décerné pour toujours à tout ce qu'elle fut et dont l'ardeur sans frein vient démentir autant qu'anéantir le refus contraint.

Car il est des actes passés qui ne veulent pas s'effacer. Aucune amnésie feinte ou provoquée ne pourra jamais faire que ce ne soit pas elle qui a tenté de faire échapper, Ilham Tohti à la prison à vie, pour avoir commis le crime d'être né ouïghour qui a dénoncé l'injustice du sort de Liu Ming, handicapée discriminée dans son emploi et plaidé l'inhumanité de celui de Cao Shunli, qui a succombé dans sa cellule à force de mauvais traitements.

C'était bien elle qui a défendu les «Cinq Féministes», poursuivies pour leur campagne contre le harcèlement sexuel à l'occasion de la Journée internationale de la femme. C'est bien sa voix qui s'est élevé pour défendre les adeptes du Falun Gong torturés. De tout cela, c'est bien elle assurément et elle seule qui a payé le prix de la chair, de la liberté et aujourd'hui de l'esprit.

Nous garderons précieusement la médaille gravée à son nom, comme le symbole du lourd tribut payé à la cause des droits de l'homme par un avocat chinois. Pour avoir une vie résiduelle, en échange de la renonciation et du dénigrement de sa récompense, elle a bien compris que ses bourreaux n'attachaient d'importance qu'aux symboles, et pour avoir été jusqu'à la destruction de ce qu'elle est vraiment, elle méritait encore davantage de recevoir l'hommage des « avocats à un avocat ». Le Prix ne lui eût-il pas été décerné, qu'il devrait l'honorer aujourd'hui plus que jamais. Alors qu'il lui a déjà été justement attribué, pour ce qu'elle a vécu avant, ses souffrances d'après justifieraient que ce Prix le fut une deuxième fois. Ainsi le Jury ne le maintient-il pas, il ne le confirme pas davantage, et s'il lui faut statuer, il choisit d'en renforcer le symbole et d'en réitérer l'hommage en le décernant à nouveau, avec une ferveur redoublée.